

Personnels intervenant sur le domaine public routier

RENCONTRE NATIONALE
LES 10 & 11 OCTOBRE 2017

fédération
des services
publics

la
cgt

STATUT

EMPLOIS

MISSIONS

JE TRAVAILLE
POUR VOUS
ATTENTION
À MOI



Personnels intervenant sur le domaine public routier

RENCONTRE NATIONALE LES 10 & 11 OCTOBRE 2017

La Commission exécutive de la Fédération a voté à l'unanimité la proposition du collectif fédéral des routes de faire une réunion nationale des personnels des collectivités intervenant sur le domaine public routier.

PROGRAMME

Organiser cette réunion nationale sur 2 jours : les mardi 10 et mercredi 11 octobre 2017 afin d'être en dehors de la viabilité hivernale et des chantiers.

Il est envisagé de convier à cette rencontre un responsable route par département, un agent des Métropoles ou EPCI intervenant sur le domaine public routier (à définir dans chaque CSD).

Le collectif propose de retenir comme lieu pour cette rencontre nationale «le domaine de Chalès» à Nouan-le-Fuzelier en Loir-et-Cher (région Centre-Val de Loire).

L'ordre du jour de cette rencontre nationale sera :

La réforme territoriale avec toutes les inquiétudes qu'elle génère :

► Transfert de compétences : la mobilité forcée, les réorganisations, mutualisations, élections 2018.

► La situation individuelle des agents avec la remise en cause du statut (PPCR et RIFSEEP).

► La prise en compte des spécificités liées aux métiers (formation et recrutement).

► Le cahier revendicatif du collectif (améliorer son contenu), arguments pour gagner des budgets d'investissement à la hauteur des besoins., la création d'un pôle national de gestion du patrimoine routier.

► L'avenir ou la pérennité de nos missions avec les risques de privatisation ou d'externalisation.

► Questions diverses.

CONTEXTE

La mobilité joue un rôle essentiel dans l'histoire de l'homme et des territoires.

La route est un élément structurant de tous les territoires, élément dynamique du développement économique national et régional. C'est d'autant plus vrai dans les zones rurales et isolées, où les habitants ont rarement d'autre choix que de circuler en voiture. De la qualité de la voirie et de la densité du maillage dépend la satisfaction des besoins des personnes.

Avec 1073468 kilomètres de routes en 2014, la France possède le plus important réseau d'Europe : 2609 kilomètres d'auto-routes non concédées (pour 8951 kilomètres sous concession) et 9645 kilomètres de routes nationales sont sous gestion de l'État (les autoroutes et routes nationales appartenant au domaine public routier national et gérées par l'État), 378973 kilomètres de routes départementales à la charge des conseils départementaux et 673290 kilomètres de voies communales et chemins ruraux relèvent des communes (appartenant respectivement aux domaines public et privé des communes et gérées par les municipalités).

La loi définit le domaine public routier comme «l'ensemble des biens du domaine public de l'État, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées».

Autrement dit, l'ensemble des 1073468 kilomètres du réseau routier français est la propriété de l'État.

Les pouvoirs publics ne l'entretiennent pas en pensant faire des économies. Lourde décision pour demain.

Une partie du réseau est ainsi tombée pratiquement à l'abandon (notamment dans les zones rurales et désindustrialisées) et les populations qui les utilisent n'ont qu'à s'adapter. Ceci est inacceptable.

Selon les données de la sécurité routière, 1278 personnes sont notamment mortes en 2015 après avoir heurté un obstacle fixe (arbre, poteau, mur, trottoir, fossé, talus, glissière...), soit 37 % de la mortalité routière de l'année.

Un rapport du Sénat **publié le 8 mars 2017** affirme que la France doit dégager les moyens suffisants et pérennes pour assurer le bon état du réseau routier qui se dégrade depuis plusieurs années, entraînant une hausse des coûts d'entretien.

OBJECTIF

L'égalité de traitement et d'accès est aujourd'hui attaquée, il faut réacquérir la liberté de circuler sur tout le réseau routier gratuitement.

Dans le cadre du secteur des routes, nous faisons la proposition, pour la gestion et l'entretien du réseau routier et de ses infrastructures, de la création d'un **Pôle national de gestion du patrimoine routier intégrant l'ensemble des filières intervenant sur les réseaux et infrastructures.**

La création d'un Pôle national de gestion du patrimoine des routes et des infrastructures est la seule entité qui peut permettre une garantie de traitement uniforme pour toutes les populations sur tout le territoire.

Ceci permettrait aussi d'avoir et d'impulser une politique d'aménagement du territoire cohérente.



Nous revendiquons :

→ **Une gestion nationale du patrimoine routier** intégrant l'ensemble des filières intervenant sur les réseaux et infrastructures, avec délégation de compétences aux régions qui permettrait une politique d'aménagement du territoire cohérente, une gestion équitable de tous les salariés intervenant sur ce secteur et une reconnaissance de leurs métiers spécifiques ;

→ La présence de **services de proximité pour l'entretien de ce patrimoine**, sans distinction du gestionnaire de la voie et une péréquation nationale pour alimenter le financement de cet entretien.

→ **Des personnels sous statut public** afin d'avoir une gestion égalitaire du domaine public routier avec ses principes républicains d'indépendance vis-à-vis des élus et notables locaux, d'adaptabilité aux nouvelles technologies, de gratuité pour les usagers et de neutralité dans l'accomplissement des missions de service public. **De plus, ceci permettrait de prendre en compte leurs spécificités** (la dangereosi-

té). La reconnaissance de tous ces métiers à forte pénibilité nécessite une bonification en trimestres supplémentaires par année d'exposition, ceci au titre de la réparation. **Ces agents assureront aussi des missions de sécurité civile en cas de situation exceptionnelle** (tempête, inondations, pollution) toute l'année.

→ **La gestion déconcentrée des différents réseaux** et les instances consultatives de la société civile pourraient être les CESER (Comités Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux). Les différents gestionnaires devront faire parvenir leurs travaux, définis en accord avec les services de proximité pour l'année n+1.

→ **Pour le financement, la taxe sur les produits pétroliers, comme prévu à l'initial, pourrait être affectée en sus de la contribution des gestionnaires des différentes voiries selon un barème à établir.** (État, CG et communes/EPCI). De plus, l'argent déversé sans contrôle pour le patronat (CICE, Pacte de responsabilité, allègements fiscaux...) pourrait permettre

de remettre le réseau en sécurité pour les usagers!

→ **Que l'argent public soit utilisé de façon efficiente (avec une traçabilité à la disposition de tous) et surtout qu'il ne serve plus à des intérêts particuliers!**

Qui mieux que des personnels sous statut public (neutres, indépendants) afin d'avoir une **gestion égalitaire du domaine public routier sur tous les territoires?**

L'objectif principal de cette réunion nationale, outre le fait de répondre à une demande des militants dans les départements, **est de rendre visible la Fédération des Services publics et ses collectifs à tous les personnels des collectivités territoriales et de développer la CGT dans tous les territoires pour gagner les élections.**

Pendant ces 2 journées, nous souhaitons avoir une photographie des différentes situations selon la collectivité afin d'adapter notre cahier revendicatif aux réalités territoriales.

Personnels intervenant sur le domaine public routier

RENCONTRE NATIONALE LES 10 & 11 OCTOBRE 2017

ORGANISATION DES 2 JOURNÉES

MARDI 10 OCTOBRE

- ▶ Accueil des participants le matin
- ▶ Début des travaux à partir de 14 h sur la réforme territoriale et ses incidences.
- ▶ Envisager une séance de nuit (de 20 h à 22 h) sur le cahier revendicatif et ses priorisations.

MERCREDI 11 OCTOBRE

- ▶ Travailler aux résolutions ou aux propositions.
- ▶ L'élargissement du collectif fédéral (essayer d'avoir un camarade par région comme référent pour œuvrer au sein du collectif), ces derniers devant faire remonter les problématiques rencontrées sur leurs territoires (EPCI, Conseils départementaux et Métropoles)

Fin des travaux vers 16 h le 11 octobre.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PARTICIPANTS

Ils sont à la charge des Syndicats qui peuvent solliciter les CSD/CFR pour une aide financière.

LIEU DE LA RENCONTRE

Domaine de Chalès
Route de Saint-Viâtre
Départementale 93
41600 Nouan-le-Fuzelier

Contexte géographique

Cette vaste propriété de 430 hectares est située sur les communes de Nouan-le-Fuzelier et de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), à 180 km au sud de Paris, 45 km d'Orléans et 35 km de Vierzon.

Itinéraire : Gares de Salbris, Nouan-le-Fuzelier et A71 à proximité.

